

Conseil municipal | Séance du 12 décembre 2024

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2024-12-12-33 | Urbanisme - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Centre Madrillet - Délivrance des autorisations d'urbanisme de biens municipaux
Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 20

Date de convocation : 6 décembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Edouard Bénard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérue, Monsieur Serge Gouet, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Monsieur Pascal Le Cousin donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Monsieur Gabriel Moba M'Builu donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur José Gonçalves, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Alia Cheikh donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue, Madame Karine Pégon donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Fabien Leseigneur donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Monsieur Hubert Wulfranc

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la poursuite du Nouveau programme national de renouvellement urbain, la Ville souhaite recomposer plusieurs équipements municipaux et espaces publics. Afin de mettre en œuvre ses projets, plusieurs demandes d'autorisations d'urbanisme ont été déposées au nom de la Ville par Monsieur le maire :

- Plusieurs demandes de permis de démolir de biens compris dans le patrimoine privé de la Ville, situés le long de la rue du Madrillet (soit les parcelles cadastrées section AD numéros 555 et 556), ainsi que d'anciens équipements publics (la bibliothèque Elsa Triolet, les anciens garages du centre de tri postal, la Maison du projet et les locaux auparavant occupés par les services de la Caisse primaire d'assurance maladie),
- Plusieurs demandes de permis de construire relatifs à la construction de la nouvelle maison du citoyen et d'accès aux droits, à la réhabilitation du centre socioculturel J. Prévost, ainsi qu'à la transformation de l'ancien centre de tri en centre de santé municipal.

Monsieur le maire étant intéressé au projet en sa qualité de mandataire de la commune, il appartient au Conseil municipal de désigner un autre de ses membres afin de délivrer les autorisations d'urbanisme susmentionnées.

Monsieur Pascal Le Cousin, 2ème Adjoint au maire notamment en charge de l'urbanisme propose d'être désigné afin de prendre les décisions relatives à ces demandes d'autorisations d'urbanisme.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de l'urbanisme et notamment l'article 422-7,
- La décision du maire n°2024-11-79 du 6 novembre 2024,
- Le dépôt du permis de construire n° PC 07657524 O 0045 relatif à la construction de la maison du citoyen et d'accès aux droits Clara Zetkin,
- Le dépôt du permis de construire n° PC 07657524 O 0046 relatif à la réhabilitation du centre socioculturel Jean Prévost et à la démolition de la bibliothèque Elsa Triolet,

Considérant que :

- Dans le cadre de la poursuite du Nouveau programme national de renouvellement urbain, la Ville souhaite recomposer plusieurs équipements municipaux et espaces publics,
- Pour ce faire, la Ville est amenée à déposer plusieurs demandes de permis de construire et de démolir relatifs à des biens répartis tant au sein de son patrimoine privé que parmi les établissements publics de la commune,
- Les deux permis de construire susvisés ont notamment été déposés le 29 novembre 2024 et le 4 décembre 2024,

- Etant donné l'intérêt de Monsieur le maire au projet en sa qualité de mandataire de la Ville, il convient que le Conseil municipal désigne l'un de ses membres afin de délivrer les autorisations d'urbanisme susmentionnées,
- Monsieur Pascal Le Cousin, 2^{ème} adjoint en charge de l'urbanisme, pourrait délivrer en son nom les décisions relatives à ces demandes d'autorisations d'urbanisme,

Décide :

- De désigner Monsieur Pascal Le Cousin, 2^{ème} Adjoint au maire, afin de prendre les décisions relatives aux autorisations d'urbanisme susvisées,
- D'autoriser Monsieur Pascal Le Cousin à signer tous courriers, arrêtés ou autres actes et décisions à intervenir à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Maire

Monsieur Hubert Wulfranc

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/12/2024

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20241212-lmc137139-DE-1-1

Affiché ou notifié le 18 décembre 2024